



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^{ème} séance du mardi 9 avril 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/53 de la Municipalité, du 23 novembre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Valéry Beaud et consorts intitulé « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Un m2 à l'heure de son temps » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Myrèle Knecht et consorts intitulé « Pour rapprocher les quartiers d'Entrebois et de Vieux-Moulin - Demande d'étude de faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir le cheminement entre Entrebois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver » ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme M. Jean-François Cachin et consorts « Un trottoir entre le N° 1 et le N° 15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? » ;
5. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Johan Pain « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en leur garantissant un pourcentage minimum d'itinéraires réservés dans les rues, les places, les zones et chemins forestiers » ;
6. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Dubas et consorts intitulé « Remonter la pente avec des vélos-cargo électriques à Lausanne » ;
7. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Subventions communales pour l'achat de vélos et de batteries électriques : stopper la politique de l'arrosoir qui bénéficie aux citoyens aisés ! ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf avril deux mil dix-neuf

Le président :



Le secrétaire :